



Assemblée générale

Distr. générale
18 juin 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Additif

Quinzième rapport : Question du Timor oriental

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la question du Timor oriental (A/C.5/53/63). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général.

2. Comme il est indiqué au paragraphe 2 du rapport, l'Assemblée générale, dans sa décision 53/472 du 25 mai 1999, a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses à concurrence de 35 millions de dollars, toutes sources de financement confondues, pour couvrir les premiers besoins engendrés par les activités des Nations Unies relatives au Timor oriental en attendant que le Conseil de sécurité prenne une nouvelle décision et que le Secrétaire général présente un budget révisé.

3. Au paragraphe 1 de sa résolution 1246 (1999) du 11 juin 1999, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO) et de lui confier un mandat expirant le 31 août 1999.

4. Conformément à l'accord général signé le 5 mai 1999 par les Gouvernements indonésien et portugais et aux deux accords complémentaires conclus le même jour entre l'Organisation des Nations Unies et les deux mêmes gouvernements (A/53/951-S/1999/513, annexes I à III), et comme le Conseil de sécurité en a décidé au premier paragraphe de sa résolution 1246 (1999), la Mission est chargée d'organiser et de mener

à bien une consultation populaire, prévue pour le 8 août 1999, au scrutin direct, secret et universel, visant à déterminer si la population du Timor oriental accepte le cadre constitutionnel proposé, lequel prévoit une autonomie spéciale pour le Timor oriental au sein de la République unitaire d'Indonésie, ou rejette l'autonomie spéciale proposée pour le Timor oriental, ce qui entraînerait la sécession du Timor oriental de l'Indonésie.

5. Le Conseil de sécurité a aussi approuvé la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport du 22 mai 1999 (S/1999/595), selon laquelle la MINUTO comprendrait un élément politique, un élément électoral et un élément d'information (S/RES/1246 (1999), par. 4).

6. Le Comité consultatif note, au premier paragraphe du rapport du Secrétaire général en date du 11 juin 1999 (A/C.5/53/63), que celui-ci a créé un fonds d'affectation spéciale pour le règlement de la question du Timor oriental, auquel les États Membres peuvent verser des contributions volontaires. L'état des contributions au 11 juin 1999 a été communiqué au Comité (voir l'annexe du présent rapport).

7. En ce qui concerne les contributions volontaires, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général aura besoin d'en disposer avec la plus grande liberté de manoeuvre

possible. Aussi devrait-il continuer de demander des contributions non liées.

8. Au paragraphe 6 du rapport, le Comité consultatif note que le coût total du fonctionnement de la MINUTO pour la période du 5 mai au 31 août 1999 est estimé à 52 531 100 dollars en chiffres bruts (montant net : 51 340 600 dollars). Ce montant doit notamment permettre de couvrir les dépenses afférentes à 50 officiers de liaison, 274 membres de la police civile, 242 membres du personnel international, 425 Volontaires des Nations Unies et quelque 3 645 agents recrutés localement (voir aussi la partie C de l'annexe I du rapport). Les dépenses par catégorie s'établissent comme suit : Personnel militaire : 688 800 dollars; Personnel civil : 18 266 500 dollars; Dépenses opérationnelles : 27 182 200 dollars; Autres programmes : 5 203 100 dollars (voir la partie B de l'annexe I du rapport).

9. Il a été indiqué au Comité consultatif que, au moment où il examinait la question, 117 membres du personnel international et 20 Volontaires des Nations Unies étaient arrivés sur place et 52 membres du personnel international étaient en route, et que le reste du personnel international et des Volontaires des Nations Unies serait arrivé dans la zone de la Mission à la fin du mois de juin; le déploiement de 58 membres de la police civile avait été autorisé, et les intéressés se trouvaient déjà à Darwin. Le Comité note que des économies seront réalisées sur les dépenses de personnel civil du fait que ce personnel ne sera déployé que progressivement.

10. Le Comité consultatif se rend compte que la Mission devra accomplir ses tâches dans des délais assez brefs. Il note que les prévisions budgétaires ont été établies alors qu'il y avait beaucoup d'inconnues; il était donc difficile de produire des prévisions exactes. Le Comité a d'ailleurs remarqué plusieurs cas où les dépenses pourraient bien être inférieures aux prévisions.

11. Par exemple, il est prévu à la rubrique Logement/hébergement de louer comme bureaux de district 24 maisons particulières à 3 500 dollars par mois pendant deux mois (soit au total 168 000 dollars). Ce tarif représente une forte augmentation par rapport à ceux pratiqués avant l'arrivée de l'ONU.

12. Il y a d'autres cas de prévisions difficiles à justifier, par exemple à la rubrique Pièces de rechange, réparations et entretien : il s'agit de véhicules neufs, et on a compté 100 dollars par véhicule et par mois (soit au total 130 200 dollars) – ce qui paraît très élevé au Comité, s'agissant de véhicules sous garantie.

13. Les explications concernant les montants prévus pour les voyages (646 300 dollars) et l'affrètement pour une courte

durée d'avions pour le déploiement de l'unité médicale (183 000 dollars) ne sont pas convaincantes. De même, les explications concernant les montants prévus pour les centres de vote situés ailleurs qu'au Timor oriental et en Australie dans des lieux où se trouvent de fortes concentrations de Timorais (1 714 900 dollars) ne sont pas suffisantes.

14. Étant donné les incertitudes et le manque de temps qui ont marqué l'établissement du budget, le Comité consultatif ne recommande pas pour le moment de réduire les montants proposés. Il estime cependant que l'on devrait s'efforcer de réaliser des économies pendant le fonctionnement de l'opération, ce dont il prie le Secrétaire général de rendre compte à l'occasion du rapport actualisé qu'il doit présenter à l'Assemblée générale au début de sa cinquante-quatrième session.

15. Le Comité consultatif fait observer que, selon les dispositions du paragraphe 2 de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, les dépenses de la MINUTO doivent, en tant que dépenses de l'Organisation, être supportées par les Membres de celle-ci selon la répartition fixée par l'Assemblée générale. Dans ces conditions, et comme le Comité l'a déjà souligné (A/53/7/Add.3, par. 6), la totalité des dépenses d'une mission ou opération doit figurer dans son budget et être approuvée par l'Assemblée générale, quelle que soit la source de financement, étant entendu que les contributions volontaires éventuellement reçues seraient comptabilisées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

16. En l'occurrence, le Secrétariat a adopté une démarche extrêmement inhabituelle, en proposant qu'un budget soit approuvé sans ni préciser le chapitre du budget au titre duquel les dépenses seraient autorisées, ni demander l'ouverture d'un compte spécial comme on en ouvre pour les activités prescrites mais financées en dehors du budget ordinaire.

17. Le Comité consultatif pense qu'il ne serait pas souhaitable d'attendre la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale pour régler cette question. Aussi recommande-t-il à l'Assemblée de décider maintenant du mode de financement, afin que les crédits nécessaires puissent être ouverts conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU.

18. Pour sa part, le Comité consultatif estime que cette activité, compte tenu de son importance, de sa portée et de sa nature, devrait être financée au moyen d'un compte spécial et en appliquant un barème spécial des contributions.

Annexe

Contributions volontaires pour le Timor oriental (au 11 juin 1999)

	Montant (en milliers de dollars des États-Unis)	Date de réception
1. Fonds d'affectation spéciale :		
a) Contributions :		
Australie	6 502,0	30/4/99
Portugal	10 000,0	5/5/99
Norvège	503,4	12/5/99
Nouvelle-Zélande	200,0	24/5/99
Finlande	526,3	2/6/99
Japon	4 000,0	8/6/99
Total partiel	21 731,7	
b) Contributions annoncées par écrit :		
Royaume-Uni	1 000,0	24/5/99
Japon	6 110,0	9/6/99
République de Corée	200,0	9/6/99
Total partiel	7 310,0	
c) Autres communications :	14 235,6	
Total partiel	43 277,3	
2. Contributions en nature budgétisées :		
Contributions annoncées par écrit :		
Australie	3 438,7	
Total	46 716,0	